



	subiront de <b>forts déferlements. Des submersions de parties basses du littoral sont possibles.</b>
Données observées :	Données du houlographe de la Grande-Vigie : sur les dernières heures creux jusqu'à 3m60 par houle d'Est période de 11 secondes. Sur les 12 dernières heures on a relevé: 101mm à St Claude Maison du Volcan 44 mm à Gourbeyre Vents moyens observés à 8h, entre 15 et 30 km/h, 50 km/h en côte atlantique rafales à: 72 km/h à Pointe-Noire 68 km/h à Grand Bourg-les-Basses
Prochain bulletin :	Samedi 21 octobre 2023 à 12h00

### MESURES A PRENDRE

<b>Mesures Individuelles mentionnées par Météo France dans son message</b>	<p><b>VM11</b> : Rester à l'écoute des conditions météo diffusées à la radio et à la télévision, respecter les consignes des autorités ;</p> <p><b>VM12</b> : Rester à l'abri et <b>NE SORTIR SOUS AUCUN PRETEXTE</b> ;</p> <p><b>VM13</b> : S'éloigner des ouvertures pour éviter les projections de verre en cas de bris ;</p> <p><b>VM14</b> : Se réfugier si possible dans la pièce la plus sûre de votre habitation ;</p> <p><b>VM15</b> : Se préparer à subir des coupures d'électricité et d'eau potable ;</p> <p><b>VM16</b> : N'utiliser le téléphone qu'en cas d'absolue nécessité ;</p> <p><b>VM17</b> : En toute situation, rester calme et ne pas paniquer ;</p> <p><b>VM18</b> : Attendre impérativement les consignes des autorités diffusées sur les radios avant de changer de posture.</p> <p><b>VM19</b> : Interdiction de circuler à pied ou en voiture sous peine de sanctions, même si les opérations de secours peuvent intervenir ponctuellement ;</p> <p><b>VM10</b> : Ne pas utiliser de feu à flamme nue.</p>
<b>Mesures Collectives adaptables au contexte par le Préfet</b>	<p><b>VMC1</b> : L'activité économique est totalement arrêtée. Les entreprises et les commerces doivent avoir été impérativement protégés et les employés évacués ;</p> <p><b>VMC2</b> : Tous les déplacements sont interdits (sauf autorisation spéciale donnée par le préfet) ;</p> <p><b>VMC3</b> : Les mairies doivent avoir impérativement mis à l'abri les populations exposées ;</p> <p><b>VMC4</b> : Le dispositif de gestion de crise et les centres opérationnels doivent être activés en configuration maximale et les liaisons spéciales doivent fonctionner (INMARSAT...) ;</p> <p><b>VMC5</b> : <b>Les services opérationnels (SAMU, SDIS, Police, EDF, Gendarmerie, Routes de Guadeloupe...) doivent fonctionner en configuration de crise ;</b></p> <p><b>VMC6</b> : Les informations sur le phénomène sont diffusées en continue sur les radios ;</p> <p><b>VMC7</b> : Le déploiement des opérations de secours peut être décidé par le Préfet en cas d'urgence absolue, dès lors que les conditions météo le permettent et que l'intervention des personnels de terrain peut se faire en sécurité.</p>

**CONSIGNE PARTICULIÈRE MÉDIAS : MERCI DE DIFFUSER A LA POPULATION L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ET LES MESURES INDIVIDUELLES, NOTAMMENT L'ORDRE DE CONFINEMENT IMMÉDIAT.**

- FIN DE MESSAGE -